

## ORDONNANCE COLLECTIVE

# PROCÉDER AUX EXAMENS PARACLINIQUES REQUIS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE PRÉVENTION OU DE GESTION DES MALADIES CHRONIQUES

Date d'entrée en vigueur 2021-05-10

Incluant un protocole  Non  Oui : PROTOCOLE MÉDICAL - PROCÉDER AUX EXAMENS  
PARACLINIQUES REQUIS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE PRÉVENTION OU DE  
GESTION DES MALADIES CHRONIQUES

Date de révision 2024-10-08

Période de validité (36 mois)

### 1. Situation clinique

#### 1.1 Description

- Initier et assurer le suivi des examens paracliniques requis dans le cadre d'une activité de prévention ou de gestion des maladies chroniques.

#### 1.2 But

- Améliorer l'accessibilité et favoriser la prise en charge de la clientèle nécessitant des services en prévention ou de suivi de maladies chroniques.

### 2. Professionnels habilités

- Infirmières du CIUSSS de l'Estrie - CHUS œuvrant dans les secteurs d'activités visés et possédant les connaissances et les compétences requises à l'application de la présente ordonnance collective.

### 3. Activités réservées

#### 3.1 Professionnel visé par l'ordonnance collective

- Infirmière.
  - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
  - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
  - Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance.

#### 4. Identification du prescripteur autorisé répondant

- Pour la clientèle inscrite au programme ASSSÉ<sup>1</sup> : le médecin traitant de la personne, le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) pivots désignés localement pour le programme ASSSÉ ou leurs remplaçants désignés.
- Pour la clientèle des GMF, GMF-AR et GMF-U : le médecin traitant de la personne ou l'IPS associée ou leurs remplaçants désignés.
- Pour la clientèle bénéficiant du suivi de prévention clinique de la clinique de transition : le médecin ou l'IPS pivot désignés localement ou leurs remplaçants désignés.
- Pour la clientèle dépistée en point de service local (PSL) : le médecin ou l'IPS pivot de la clinique de transition désignés localement ou leurs remplaçants désignés.
- Pour la clientèle inscrite à une clinique spécialisée en maladie chronique : le médecin répondant ou l'IPS associée à la clinique spécialisée ou leurs remplaçants désignés.
- Pour la clientèle des cliniques IPS : l'IPS pivot désignée ou sa remplaçante désignée.

#### 5. Indications et conditions d'initiation

##### 5.1 Groupes de personnes visées

- Tous les usagers de 18 ans et plus.

##### 5.2 Secteurs d'activités visés

- L'ensemble des services et des unités des directions cliniques du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour qui les trajectoires ou les corridors de services sont bien définis.

##### 5.3 Conditions à l'application de l'ordonnance

- Valider la présence dans le dossier médical (DSQ et dossier patient) des résultats des analyses de laboratoire visées dans un délai respectant les recommandations spécifiées dans le protocole médical *Procéder aux examens paracliniques requis, dans le cadre d'une activité de prévention ou de gestion des maladies chroniques*.
- Avoir une trajectoire définie pour le suivi des résultats critiques ou anormaux.

#### 6. Contre-indications et limites

##### 6.1 Contre-indications

- Grossesse.

---

<sup>1</sup> Programme *Agir sur sa santé*

## 6.2 Limites

- Pour les usagers diabétiques, hypertendus ou souffrant de dyslipidémie avec une ordonnance individuelle d'ajustement, qui réfère aux protocoles médicaux nationaux diffusés par l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), les laboratoires préconisés dans ces protocoles ont préséance sur la présente ordonnance.

## 7. Procédure

1. Se référer au protocole médical PROTM-MC-003 de l'établissement intitulé « Procéder aux examens paracliniques requis dans le cadre d'une activité de prévention ou de gestion des maladies chroniques ».
2. Suivre les directives du protocole médical PROTM-MC-003.
3. En cas de besoin de communiquer avec le médecin traitant, le médecin répondant ou l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) associés, procéder selon les bonnes pratiques de transfert d'information.
4. Noter dans le dossier de l'utilisateur les éléments qui justifient l'application ou l'absence d'application de l'ordonnance, les actions accomplies, dont l'orientation vers un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée de première ligne (IPSPL), les consignes données et les suivis, s'il y a lieu.

## 8. Sources

- CIUSSS de l'Estrie - CHUS, (2011). ORD-CMDP-64 : Procéder aux bilans sanguins requis dans le cadre du programme de réadaptation cardiaque. Repéré à : [http://www.csss-iugs.ca/c3s/data/files/Ordonnances%20collectives/ORD\\_CMDP\\_64\\_web\\_sept2011.pdf](http://www.csss-iugs.ca/c3s/data/files/Ordonnances%20collectives/ORD_CMDP_64_web_sept2011.pdf)
- CIUSSS du Centre-Est-de-l'île de Montréal, (2015). Le GPS : Guide Priorité Santé ; Les infirmières et le bilan de santé chez l'adulte. Repéré à : [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/Uploads/tx\\_asssmpublications/pdf/publications/978-2-89673-479-5.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/978-2-89673-479-5.pdf)
- Collège des médecins du Québec et Ministère de la Santé et des Services sociaux, (2020). Fiche de prévention clinique – Adultes. Repéré à : <http://www.cmq.org/publications-pdf/p-1-2020-05-29-fr-fiche-de-prevention-clinique-adultes.pdf>
- Diabète Canada, (2018). Guide de référence sur les Lignes directrices de pratique clinique. Repéré à : <http://guidelines.diabetes.ca/docs/CPG-quick-reference-guide-web-EN.pdf>
- Institut national d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS). (2019) Protocole médical national Ajustement de la médication antidiabétique dans le diabète de type 2.
- Institut national d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS). (2020) Protocole médical national Ajustement de la médication antihypertensive de première intention.
- Institut national d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS). (2023) Protocole médical national Initial des analyses de laboratoire dans le cadre de l'évaluation du risque cardiovasculaire et du dépistage du diabète de type 2.
- Kolber et al. (2023). Clinical practice guidelines : PEER simplified lipid guideline 2023 update Prevention and management of cardiovascular disease in primary care. Canadian Family Physician. Vol 69.

## 9. Processus d'élaboration

### 9.1 Rédaction

Nom/Prénom	Titre/Fonction	Date
Blais, Jean-Philippe	IPSPL, DSI	2024-02-24
Beauregard-Lepage, Francis	Médecin	2024-02-24
Fleury, Sébastien	Médecin	2024-02-24
Létourneau, Renée	Conseillère cadre clinicienne, DSI	2024-02-24

### 9.2 Consultation/collaboration

Nom/Prénom	Titre/Fonction	Date
Raymond, Maude	Conseillère cadre clinicienne IPS, DSI	2024-02-24
Gagné, Johanie	ASI GMF, DSG	2024-02-24
Gaudreau, Marie-Claude	Chef de service, DSG	2024-02-27
Lemieux-Doutreloux, Sara	Conseillère cadre clinicienne, DSI	2024-02-21
Cotnoir, Marie	Conseillère en soins, DSI	2024-02-27

### 9.3 Validation

Nom/Prénom	Titre/Fonction	Date
Fleury, Sébastien	Médecin	2024-02-24
Beauregard-Lepage, Francis	Médecin	2024-02-24

### 9.4 Approbation

- Comité des documents d'encadrement clinique et des formulaires (CGOC)
- Comité pharmacologique (si l'ordonnance implique l'utilisation de médicament)
- Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

## 10. Processus d'adoption

Nom/Prénom	Signature	Titre/Fonction	Date
Bolduc, Brigitte	Document original signé	Président du CMDP	2024-03-12
Bourgault, Patricia	Document original signé	Directrice des soins infirmiers	2024-04-15

## 11. Historique des révisions

Version	Description	Auteur/responsable	Date
1	Révision avec modifications pour inclusion de l'application en PSL + mise à jour INESSS ostéoporose	Nadeau, Anne-Marie, conseillère cadre clinicienne, DSI Cotnoir, Marie, Conseillère en soins infirmiers, DSI Blais, Marie-Pier, Conseillère en soins infirmiers, DSI Gravel, Rosalie, Conseillère en soins infirmiers, DSI	2024-10-08
No	Description (Création, Adoption, Révision avec modification, Révision sans modification, etc.)	Nom, fonction (Acronyme de la direction)	Cliquez ici pour entrer une date.
No	Description (Création, Adoption, Révision avec modification, Révision sans modification, etc.)	Nom, fonction (Acronyme de la direction)	Cliquez ici pour entrer une date.
No	Description (Création, Adoption, Révision avec modification, Révision sans modification, etc.)	Nom, fonction (Acronyme de la direction)	Cliquez ici pour entrer une date.
No	Description (Création, Adoption, Révision avec modification, Révision sans modification, etc.)	Nom, fonction (Acronyme de la direction)	Cliquez ici pour entrer une date.
No	Description (Création, Adoption, Révision avec modification, Révision sans modification, etc.)	Nom, fonction (Acronyme de la direction)	Cliquez ici pour entrer une date.